

PRÉ-INSCRIPTION EN CRÈCHE

A partir du 6^e mois de grossesse

(Exemple : pour un accouchement prévu le 15/08, Pré-inscription à partir du 15/04)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h et chaque jeudi de 8h30 à 19h30

Merci d'arriver suffisamment tôt avant la fermeture, la pré-inscription pouvant nécessiter 30 mn

Merci de vous munir de toutes les PHOTOCOPIES des documents suivants :

ETAT CIVIL :

- Copies des pièces d'identité du ou des responsable(s) et l'originale du responsable présent
- Un certificat médical mentionnant la date prévue de l'accouchement ou l'acte de naissance de l'enfant si celui-ci est déjà né (aucune échographie ne sera acceptée).
- Livret de famille (pages des parents et des enfants) ou à défaut l'acte de mariage accompagné des actes de naissance des enfants nés, l'attestation de PACS, jugement de divorce ou justificatif s'il y a une procédure de séparation en cours

JUSTIFICATIF DE DOMICILE:

Les factures de téléphone y compris internet ne sont pas des justificatifs de domicile

EN FONCTION DE LA SITUATION :

1. Pour les Locataires :

- Quittance de loyer des bailleurs sociaux, ou facture de consommation EDF/GDF de - 3 mois ou échéancier EDF/GDF en cours (aucune attestation EDF/GDF ne sera acceptée).

2. Pour les Propriétaires :

- Facture de consommation EDF/GDF de - 3 mois ou échéancier en cours (aucune attestation ne sera acceptée)

3. Pour les personnes en centre d'hébergement ou à l'hôtel :

- Attestation du centre d'hébergement ou de l'hôtel mentionnant depuis... à ce jour... et la dernière quittance de l'établissement

4. Pour les personnes ayant emménagé récemment :

- Bail de location ou titre de propriété (SIGNÉ) + facture de souscription EDF ou GDF
Possibilité d'ouvrir un dossier avec la Promesse de Vente ou une Attestation du bailleur social (précisant la date d'entrée dans les lieux)

5. Pour les personnes hébergées :

- Attestation CAF à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant, mentionnant le N° d'allocataire, les enfants à charge (avec le paiement des allocations ou RSA...)
- L'attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des responsable(s) et du ou des enfant(s) hébergés datée de moins d'1 mois
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile de -3 mois (voir les points 1 et 2) concernant l'hébergeant

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES ET D'ACTIVITÉ :

Pour toute demande :

- Attestation CAF mentionnant la situation, le N° d'allocataire, les enfants à charge (avec le paiement des allocations ou RSA ...)

POUR CHACUN DES PARENTS OU RESPONSABLES DE L'ENFANT :

Pour les salariés :

- Dernier bulletin de salaire

Pour les professions libérales ou indépendantes :

- Tout document justifiant votre activité professionnelle (facture émise par l'entreprise...) de -3mois
- Extrait Kbis, URSSAF, INSEE, AGESEA, Maison des Artistes ou attestation de création d'entreprise ou carte professionnelle de- 3 mois
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu

Autres situations :

- attestation de formation, de congé parental ou de paiement de pôle emploi ASS/ARE